

Séance ordinaire du 23 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt-trois mai,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé : MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Mme BOUTON Chloé a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Présentation du compte-rendu d'activités de la bibliothèque municipale par Martine CHARTON.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/04/2023.

GESTION DU PATRIMOINE

1. Projet de vente d'une propriété boisée, parcelle B60.
2. Jardin de la boulangerie : vente ou location.
3. Renfort du préau des écoles : choix de l'entreprise.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ STADE MUNICIPAL

4. Validation du plan de financement pour demandes de subventions.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Archivage : élimination des archives non conservées.
6. Archivage : Lieu de stockage des archives conservées.

RESSOURCES HUMAINES

7. Embauche d'un agent saisonnier pour aide au fleurissement.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

8. CMEJ : renouvellement.
9. Fête patronale des 24 et 25 juin 2023.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

10. Point d'étape.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

En préambule à la séance ordinaire du Conseil Municipal, Martine CHARTON, responsable de la bibliothèque municipale présente le compte-rendu d'activités de la bibliothèque.

Le procès-verbal de la séance du 25/04/2023 est lu et adopté à l'unanimité.

1- Projet de vente d'une propriété boisée, parcelle B60.

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de Maître MONTAGNON concernant le droit de préférence forestier pour l'achat de la parcelle de taillis cadastrée B60 d'une superficie de 0ha 06a 30ca.

Il explique que les collectivités bénéficient d'un droit de préférence pour l'achat de parcelles boisées même si elles ne sont pas propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux parcelles à vendre et qu'elles ont 2 mois pour se prononcer.

M. le Maire propose de ne pas donner suite à cette sollicitation. L'assemblée, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle B60.

Objet de la délibération

2- Jardin de la boulangerie : vente ou location.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine, rappelle la réception d'un courrier de M. et Mme GRIMAUD Serge, pour l'achat de la parcelle B 964 qu'ils louent actuellement, par bail précaire, pour un montant de 150 € par an.

M. et Mme GRIMAUD souhaitent planter des arbres et arbustes fruitiers et donc occuper de façon pérenne le jardin.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine annonce qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour connaître précisément les règles d'urbanisme opposables à cette parcelle située en zone UA du PLU.

Le certificat d'urbanisme fait état de l'application des dispositions de l'article L. 111-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime en cas de demande de permis de construire, ce qui implique des marges de reculement avec les bâtiments agricoles voisins.

M. l'Adjoint délégué au patrimoine propose de ne pas donner suite à la demande d'achat de M. et Mme GRIMAUD mais de leur proposer la signature d'un bail d'une durée de 9 ans pour un montant de 150 € par an.

VU la délibération D01364-2020-036 du 2 juin 2020 autorisation la signature d'un bail précaire pour la location de la parcelle B 964 pour un montant de 150 € par an.

VU les délibérations D01364-2021-006 du 23 février 2021, D01364-2021-062 du 23 novembre 2021 et D01364-2022-072 du 20 décembre 2022 autorisant la signature du renouvellement d'un bail de location précaire à M. et Mme Serge GRIMAUD pour la parcelle B964 sise 125, rue des écoles,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

REFUSER de vendre la parcelle B 964 sis 125, rue des écoles, d'une superficie de 446 m² située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme ;

PROPOSER de louer la parcelle B 964 sis 125, rue des écoles, d'une superficie de 446 m² à M. et Mme GRIMAUD Serge, pour un usage de jardin pour une durée de 9 ans ;

FIXER comme base de location un loyer mensuel de 12,50 € à partir du 1^{er} janvier 2024, soit 150,00 € par an et indexé chaque année selon la variation du nouvel indice national des fermages ;

DEMANDER de rédiger un bail avec M. et Mme GRIMAUD Serge qui prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

AUTORISER le Maire à signer le bail ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE de vendre la parcelle B 964 sis 125, rue des écoles, d'une superficie de 446 m² située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme ;

PROPOSE de louer la parcelle B 964 sis 125, rue des écoles, d'une superficie de 446 m² à M. et Mme GRIMAUD Serge, pour un usage de jardin pour une durée de 9 ans ;

FIXE comme base de location un loyer mensuel de 12,50 € à partir du 1^{er} janvier 2024, soit 150,00 € par an et indexé chaque année selon la variation du nouvel indice national des fermages ;

DEMANDE de rédiger un bail avec M. et Mme GRIMAUD Serge qui prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

AUTORISE le Maire à signer le bail ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Objet de la délibération

3- Renfort du préau des écoles : choix de l'entreprise.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine, informe l'assemblée de l'apparition d'une fente sur le mur sud du préau de l'école qui implique des travaux assez urgents de réparation et de renforcement du mur.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine présente le devis fourni par la SARL PROST-BERTHAUD avec la création d'un renfort sous la fondation du mur, la fourniture et la pose d'une armature métallique ainsi que la fourniture et mise en place de béton pour un montant de 3 216 € TTC.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine précise qu'aucune autre entreprise n'a proposé de devis.

Une exécution des travaux pendant les vacances scolaires d'été serait souhaitable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le devis de la SARL PROST BERTHAUD pour la réparation et le renforcement du mur sud du préau de l'école, pour un montant de 3 216 € TTC ;

AUTORISER M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la SARL PROST BERTHAUD pour la réparation et le renforcement du mur sud du préau de l'école, pour un montant de 3 216 € TTC ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023.

M. le Maire précise que la facture correspondant au remplacement des portes du stade suite au sinistre du 23 octobre 2021 n'a pas été payée et qu'elle impactera donc le budget 2023 avec un risque potentiel que le crédit inscrit ne soit pas suffisant en fin d'année. Un point sera fait lors d'une prochaine réunion de la commission Finances pour évaluer l'éventuel ajustement à apporter au budget 2023.

M. le Maire informe qu'une rencontre entre les enseignantes et la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques a eu lieu ce mardi 23 mai 2023 et que les enseignantes ont exposé leurs souhaits d'aménagements de la cour d'école : installation d'une table de ping-pong, réhabilitation des anciennes toilettes en lieu de détente, création de fresques sur les murs des préaux, extension de la cour d'école sur le jardin pour pouvoir initier les enfants au jardinage.... La commission réfléchira prochainement à toutes ces demandes en y associant la commission Gestion du patrimoine et bâtiments et la commission Cadre de vie et environnement.

Objet de la délibération

4- PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ STADE MUNICIPAL : Validation du plan de financement pour demandes de subventions.

Monsieur le Maire explique que groupe de travail créé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal s'est réuni sur site pour affiner le projet de modernisation et d'accessibilité du stade.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine, présente l'avant-projet définitif qui comporte 4 volets :

1- Accessibilité :

- création d'une place de stationnement PMR entre le city stade et le bâtiment,
- installation d'un portillon d'accès entre le terrain et le city stade,
- création d'un cheminement en stabilisé entre la place de stationnement PMR et le bâtiment,

- création d'un cheminement en stabilisé pour permettre l'accès aux sanitaires côté nord du bâtiment,
- remplacement des portes des vestiaires très anciennes pour faciliter l'accès aux PMR,
- mise en place de signalétique de repérage des accès et adaptée sur les portes,
- mise en place d'une bande d'éveil et de vigilance, de nez de marche antidérapants et installation d'une main courante métallique pour l'escalier d'accès aux vestiaires,
- adaptation de l'espace sanitaire aux normes d'accessibilité,
- réalisation d'une banque d'accueil adaptée pour personne à mobilité réduite en modifiant une ouverture existante.

2- Éclairage :

- remplacement de l'éclairage (12 projecteurs) du terrain d'honneur par un éclairage LED,
- installation d'un projecteur LED pour le terrain annexe,
- reprise des commandes d'éclairage pour modernisation et séparation.

3- « Club House » :

- application d'un enduit extérieur,
- rafraîchissement des murs intérieurs par application d'une peinture,
- rafraîchissement des boiseries par application d'une lasure,
- pose de carrelage et de plinthes dans la pièce buvette,
- création d'une trappe d'accès à l'alimentation des réseaux (eau, électricité...).

4- City stade :

- ajout de plusieurs agrès (table de ping-pong, babyfoot, portique fitness...) fixes et adaptés pour un usage extérieur,
- installation d'un ou deux bancs en pierre,
- plantation d'un ou plusieurs arbres de vie.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine présente le schéma d'accessibilité au bâtiment. Il précise que l'adaptation des sanitaires aux normes d'accessibilité nécessitera le déplacement de la cloison ainsi que des tuyaux d'arrivée et d'évacuation d'eau.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine présente le chiffrage estimatif du projet :

Volet	Libellé	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Accessibilité PMR			
1.1	Cheminement	11 450,00 €	2 290,00 €	13 740,00 €
1.2	Portillon	940,00 €	188,00 €	1 128,00 €
1.3	Portes vestiaires	6 540,00 €	1 308,00 €	7 848,00 €
1.4	Signalétique	500,00 €	100,00 €	600,00 €
1.5	Escalier	800,00 €	160,00 €	960,00 €
1.6	Sanitaire	870,00 €	174,00 €	1 044,00 €
1.7	Banque accueil	1 110,00 €	222,00 €	1 332,00 €
TOTAL Accessibilité PMR		22 210,00 €	4 442,00 €	26 652,00 €
2	Éclairage			
2.1	Terrain d'honneur	48 992,00 €	9 798,40 €	58 790,40 €
2.2	Terrain annexe	3 730,00 €	746,00 €	4 476,00 €
2.3	Commandes des installations	S/O		
TOTAL Éclairage		52 722,00 €	10 544,40 €	63 266,40 €
3	Bâtiment "Club House"			
3.1	Enduits et peintures	17 242,69 €	3 448,54 €	20 691,23 €
3.2	Carrelage	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
TOTAL Bâtiment "Club House"		20 242,69 €	4 048,54 €	24 291,23 €
4	City stade			
4.1	Agrès	14 864,00 €	2 972,80 €	17 836,80 €
4.2	Aire de bien-être	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
TOTAL City stade		15 864,00 €	3 172,80 €	19 036,80 €
TOTAL GÉNÉRAL		111 038,69 €	22 207,74 €	133 246,43 €

Monsieur le Maire présente le plan prévisionnel de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes	%
TRAVAUX (construction)		SUBVENTIONS		
1. Accessibilité	22 210,00 €	DETR + bonif. CRTE (État)	28 584,67 €	25,00%
2. Éclairage	52 722,00 €	Fonds vert Axe 1 (État)	11 433,87 €	10,00%
3. Club House	20 242,69 €	Équipements sportifs (Région AURA)	11 433,87 €	10,00%
4. City stade	15 864,00 €	Département de l'Ain	17 150,80 €	15,00%
		ANS	17 150,80 €	15,00%
		District Ain Football	5 716,93 €	5,00%
		CEE		0,00%
Sous-total TRAVAUX	111 038,69 €	Sous-total subventions publiques	91 470,95 €	80,00%
Frais annexes	3 300,00 €	Autofinancement	22 867,74 €	20,00%
TOTAL HT	114 338,69 €	TOTAL HT	114 338,69 €	100,00%

Montant de la TVA	22 867,74 €
Récupération FCTVA	22 507,34 €
Delta TVA	360,40 €
CHARGE TOTALE COMMUNE	23 228,13 €

Et le planning prévisionnel :

ANNÉE 2023				ANNÉE 2024			
Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Définition projet	Recherche subventions		Recherche entreprises	Travaux volets 1, 3, 4 et 5 (hors éclairage)		Travaux Volet 2 (éclairage)	
→ 31/03/2023	→ 30/09/2023		→ 31/12/2023	→ 30/06/2024		→ 30/09/2024	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ADOPTER l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

AUTORISER Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions ;

S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISER Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

5- Archivage : élimination des archives non conservées.

M. le Maire annonce à l'assemblée la fin de la deuxième tranche d'archivage.

Il présente la nomenclature de classement ainsi que le bordereau d'élimination. Il explique qu'un fonds photographique concernant des photos anciennes de classes et des écoles, de l'Union Sportive et de l'Union Musicale a été envoyé au Centre de Gestion de l'Ain pour numérisation.

L'étape suivante est la validation du bordereau d'élimination par les Archives Départementales de l'Ain.

Une consultation doit être lancée pour les tarifs de destruction des documents listés dans le bordereau d'élimination. Un estimatif a été demandé à l'ADAPEI de l'Ain.

Une journée sera organisée avec M. BOURGEAT, archiviste du Centre de Gestion de l'Ain, pour l'enlèvement des linéaires à éliminer, l'installation des rayonnages et la mise en place des boîtes à archiver.

6- Archivage : Lieu de stockage des archives conservées.

Toujours dans le cadre de l'archivage, M. le Maire rappelle que la question se pose de savoir où mettre ces rayonnages, la salle d'archives ne pouvant être à l'étage de la mairie sans travaux de renforcement du plancher suite à l'analyse faite par la société BETEC STRUCTURES.

Un devis a été demandé à la SARL PROST BERTHAUD. Les travaux de dépose et remplacement du plancher et de la cloison ainsi que le renforcement par la mise en place d'un pilier et d'une lambourde, sont estimés à environ 7 500 € TTC.

M. le Maire rappelle que les archives peuvent être conservées à la salle de l'ancienne cure où elles sont actuellement entreposées, ce qui aura néanmoins pour effet de supprimer une salle de réunion car il ne peut être envisagé de mettre à disposition du public une salle contenant les archives communales.

7- Embauche d'un agent saisonnier pour aide au fleurissement.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines informe l'assemblée de la publication de l'annonce pour le recrutement d'un agent saisonnier pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} juin 2023. Il rappelle que la durée hebdomadaire de ce contrat a été ramenée à 10 heures.

Une seule candidature a été reçue : Mme Christine JEAN, résidant sur la commune et embauchée depuis plusieurs années pour cette mission.

La commission propose de retenir Mme Christine JEAN qui a donné entière satisfaction les années précédentes.

8- CMEJ : renouvellement.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques informe que la procédure de renouvellement du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes a été lancée.

Une opération portes ouvertes destinée aux enfants de CE2 jusqu'à la 6^{ème} a été organisée pour permettre de découvrir ce qu'est un CMEJ, son fonctionnement et ses actions. Un flyer a également été réalisé à destination des enfants dans la tranche d'âge concernée et déposé sur PanneauPocket. Un article est également paru dans la gazette n° 9 du mois d'avril 2023.

À l'issue de l'opération portes ouvertes, 6 enfants souhaitaient se présenter et 2 autres étaient encore incertains. D'autres enfants seront également approchés pour essayer de compléter le CMEJ. Ce groupe en construction présente d'ores et déjà l'avantage d'être plus homogène au niveau des âges et du vécu en commun.

La commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques propose d'organiser une vraie élection pour cette liste de candidats, avec carte électorale, isolement, urne, liste d'émargement et dépouillement officiel. Elle se réunira très prochainement pour préparer cette élection prévue le mardi 6 juin 2023. Elle propose également d'organiser une 1^{ère} réunion du nouveau CMEJ avant les vacances scolaires d'été et de présenter les nouveaux élus au conseil municipal des adultes du 19 septembre 2023.

9- Fête patronale des 24 et 25 juin 2023.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques informe qu'elle a relancé certains forains qui semblaient intéressés pour installer leurs manèges ou autres attractions mais qu'elle est toujours en attente de réponse officielle.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques rappelle que l'Union Musicale offrira un concert à 21 h 00 et que la soirée se poursuivra par la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques informe que la boulangerie-bar-restaurant « La Place » envisage de reconduire le bal et la buvette après le feu d'artifice. Le commerçant sera relancé pour voir s'il peut également proposer des repas en soirée. L'Épicerie de Saint-Jean sera aussi contactée pour savoir si elle souhaite proposer une animation.

Une fois le programme complètement défini, un flyer sera réalisé et distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune ainsi que dans les classes du RPI.

M. le Maire rappelle qu'à l'issue du feu d'artifice, il faut prévoir un vin d'honneur pour les musiciens et les élus.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

10. Point d'étape.

Monsieur le Maire informe que les dossiers d'urbanisme ont été déposés auprès du service instructeur : permis de démolir, permis de construire et autorisation de travaux vu que l'équipement est un Établissement Recevant du Public (ERP).

Il informe également que les sondages géotechniques G2 PRO seront effectués à partir du lundi 29 mai 2023 et que le devis pour la détection amiante et plomb a été signé avec la société G DIAGS.

M. le Maire a rencontré M. RENIAUX, propriétaire de l'habitation mitoyenne au bâtiment de M. TARTARIN et qu'il s'engage à démonter la chaudière d'ici fin juin 2023. Ce qui pourra débloquent la signature directe de l'acte notarié pour l'achat du local, le notaire ne souhaitant pas passer par un compromis de vente. Une fois l'acte signé, la priorité sera de boucher le fond du local, actuellement une baie vitrée cassée et de condamner l'accès accordé pour le moment au voisin.

M. le Maire informe que suite à l'abandon du projet de réfection des vestiaires par la commune de Lescheroux, un reliquat de 91 500 € est disponible sur le PET 1. Les maires de

la Conférence Territoriale Bresse seront appelés à se prononcer sur ce reliquat avec une tendance à ce qu'il soit partagé entre les projets non encore réalisés ou terminés.

M. le Maire rappelle qu'une réunion de la commission Finances est prévue le 6 juin 2023 afin de réfléchir aux nouveaux emprunts à contracter, à leur rythme de remboursement et aux établissements bancaires à démarcher. L'objectif de cette réunion est de rédiger un cahier des charges afin de trouver l'établissement le mieux-disant pour des remboursements à partir de 2024.

Concernant le projet en lui-même, la réunion de la phase « Projet » avec tous les intervenants est prévue le 14 juin 2023, la consultation des entreprises se fera sur les mois d'août et septembre 2023 et le démarrage des travaux reste planifié pour la fin d'année 2023.

M. le Maire indique qu'il faudra également avancer en interne sur le volet équipement, avec un rafraîchissement des propositions concernant l'équipement scénique et une réflexion sur l'équipement en mobilier. Il précise également que le fonctionnement futur de l'équipement sera à réfléchir assez rapidement, sans doute en collaboration avec la Direction Culture de GBA.

M. le Maire informe que la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain ne comprend pas la prestation de suivi de chantier et qu'il faudra délibérer lors de la prochaine réunion pour l'ajouter.

Un élu demande si le réducteur de son est obligatoire, M. le Maire répond que la question est encore aujourd'hui en attente de réponse.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de l'organisation et du service d'un vin d'honneur, offert par la commune, à partir de 12 h 00 le 28 mai 2023 à l'occasion de la Ronde des 3 Moulins ;
- de l'appel à projet « Urbanisme durable 2023-2024 avec la proposition de déposer le projet de liaisons douces et jardin partagé autour de la résidence seniors « Le Verger » ;
- de la réception d'une fiche d'intention simplifiée à compléter pour le lancement du PET 2 ;
- de la nécessité de réunir la commission voirie pour l'analyse des résultats de la consultation des entreprises dans le cadre du programme voirie 2023 – réunion programmée le 13 juin 2023 ;
- de la demande de mise à disposition d'une salle pour le CLIC (Ain Appui) – une réponse sera faite pour une mise à disposition une fois dans l'année ;
- de la présentation de l'analyse thermographique et de températures des bâtiments communaux réalisée dans le cadre du dispositif « Économe de flux » ;
- du rapport d'exploitation 2022 du SIEA concernant l'éclairage public ;
- du rapport d'activité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ;

- de l'invitation de l'École de Musique de la Plaine de Bresse à une parade musicale le 27 mai 2023 à partir de 16 h 00 à Saint-Trivier-de-Courtes dans le cadre de son 20^{ème} anniversaire ;
- de l'invitation au printemps de la proximité 2023, à l'occasion de la semaine nationale des géomètres experts, le 2 juin 2023 à ORNEX ;
- de l'invitation au BK'S Fest organisé par l'association les Bad Kop's le 3 juin 2023 au stade municipal ;

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 10.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 22 juin 2023 à 20 heures 30.

La secrétaire de séance
Chloé BOUTON

Le Maire
Jacques SALLET